

La réintégration des soldats dans la vie civile

Long débat sur le bill gouvernemental — Formation professionnelle

Ottawa, 22. — Après un long débat, le Sénat a approuvé hier, en dernière lecture, le bill concernant le rétablissement civil des soldats licenciés et le projet de loi relatif à la formation professionnelle.

Le premier bill a donné lieu à une discussion sur sa constitutionnalité après la guerre, comme il a trait aux droits civils, qui font ordinairement partie du domaine provincial. L'autre bill a soulevé la question de la valeur de la formation donnée avec l'assistance du gouvernement en médecine, en dentisterie, en génie civil à des hommes utilisés pour les services de guerre, alors qu'on pourrait employer ces hommes dans les forces armées. Les deux projets de loi ont été amendés; mais les changements ne modifient point le principe tel qu'approuvé par la Chambre des Communes.

Le sénateur Louis Côté (conservateur, d'Ottawa) a dit que la législation concernant le rétablissement civil des soldats licenciés ne doit pas être utilisée pour induire les hommes à s'enrôler, parce que seulement une petite partie d'entre eux en bénéficieront.

Quels que puissent être nos espoirs, continua-t-il, il est abondamment clair que seulement une fraction — et une très petite fraction — sera réinstallée en conséquence de cette législation. J'espère que ce bill ne sera pas utilisé pour induire les jeunes gens à s'enrôler. Je ne crois pas qu'il serait juste et honorable pour le Parlement de passer un bill qui est l'expression d'une promesse comme la suivante: Enrôlez-vous, allez et servez votre pays, nous avons légiféré de telle sorte que la position que vous abandonnez soit à votre disposition à votre retour. Si c'est là le but de ce bill, je tremble à la pensée de ce qui arrivera après la guerre.

Le sénateur Côté a déclaré que l'obligation sans doute incombe aux employeurs de reprendre tous leurs anciens employés dans la mesure où la chose sera possible, après qu'ils auront été licenciés. Mais il est clair, cependant, qu'ils ne pourront pas tous les reprendre, parce que, en ce temps de guerre, de nombreuses industries emploient vingt fois plus d'employés que durant le temps de paix. Le sénateur Côté exprima des doutes quant à la validité de ce bill après la guerre. Durant la présente guerre, sa validité sera bien maintenue. Mais ce sera une affaire différente après la guerre. On peut se demander si alors les cours jugeront valide une législation qui traite des droits civils, chose qui est d'ordinaire du domaine provincial.

Le sénateur J. A. Calder (conservateur, de Regina), a déclaré que la question de la constitutionnalité de cette législation est d'une grande importance. Il y aura de la bisbille, après la guerre, si cette législation est jugée non valide.

Le sénateur James Murdock (libéral, Ottawa), a dit que le but du bill est d'aller aussi loin que possible pour garantir à ceux qui combattent leurs anciennes positions après leur licenciement.

Le sénateur C.-P. Beaubien (conservateur, de Montréal), a rappelé que le gouvernement a inséré certaines dispositions dans les contrats de guerre qu'il accorde, pour que ces contrats ne soient pas abrogés automatiquement avec la signature de la paix. Et cela a été fait à la demande de certains entrepreneurs. Si ces contrats peuvent être considérés valides, pourquoi n'en serait-il pas ainsi de cette législation concernant le rétablissement civil des anciens combattants?

Le sénateur A. C. Hardy (libéral, de Brockville), partagea l'avis des sénateurs Côté et Calder sur la constitutionnalité du bill. Il appuiera cependant ce projet de loi à titre de mesure temporaire s'appliquant aux soldats licenciés durant la guerre. Mais, lorsqu'on licenciera des milliers et des milliers d'hommes, après la guerre, il faudra voir à faire face à la nouvelle situation.

M. James H. King, leader du gouvernement, a dit que le ministère de la Justice croit que le bill est constitutionnel. Il protesta fortement contre la suggestion émise, à savoir que le bill est passé pour encourager l'enrôlement. Une telle pensée, a dit le sénateur King, n'a jamais existé dans l'esprit des membres du cabinet. Le leader du gouvernement fit remarquer que cette législation est semblable à celle que les autres pays d'Empire ont adoptée.

Le sénateur John T. Haig (conservateur, de Winnipeg) a déclaré qu'il se demande si les cours jugeront constitutionnelle cette législation après la guerre. Elle l'est tant que la guerre durera. Mais il en sera peut-être autrement, une fois la paix revenue. Cette mesure ne résout pas le problème à régler. Une institution de finance, dit-il, a 927 employés enrôlés. De ce nombre, 700 étaient à son emploi avant la déclaration de la guerre, et le reste, soit 227, a travaillé pour cette institution au moins trois mois, comme le demande le présent bill, après la déclaration de la guerre. Environ 1,500 femmes ont pris leurs places. Le présent bill ne devrait s'appliquer qu'aux employés qui occupaient ces positions civiles avant la déclaration de la guerre. Il y aura des milliers d'hommes que les employeurs ne pourront pas reprendre. Le sénateur Haig ne croit pas que ce bill bénéficiera à plus de 1/100e des hommes enrôlés dans les forces canadiennes. On devrait rédiger de nouveau ce bill. Une autre chose qui donne à penser au sénateur Haig, c'est de savoir ce qu'il arrivera de ces 1,500 femmes, dont il a été question, dans le cas cité plus haut, pour les protéger contre le chômage.

Le bill a reçu ensuite sa troisième lecture.

Formation professionnelle

Le sénateur C.-C. Ballantyne, leader conservateur, a soulevé, au cours du débat sur l'autre bill, la

question des étudiants en médecine, dentisterie, génie civil et sciences diverses. On peut croire, dit-il, que quelques milliers de ces étudiants ayant droit à l'aide du gouvernement après la première année de leur cours, tomberont sous le coup du plan de formation professionnelle. Les experts militaires s'accrochent à dire que nos armées gagneront finalement la guerre. Si la conscription pour outre-mer devient en vigueur, — et, d'après le sénateur Ballantyne, cela devra arriver bientôt, — pourquoi ces milliers de jeunes gens devraient-ils être enrôlés du service militaire obligatoire? Si on fait cela, les parents des autres jeunes gens en seront vivement blessés. Le sénateur Ballantyne demanda au leader du gouvernement de faire une déclaration claire sur ce point.

Le sénateur King a répondu que les trois ministres de la Défense avaient jugé nécessaire, dans l'intérêt national, d'établir ce plan de formation professionnelle, afin de répondre aux besoins de l'effort de guerre. Les ministres de la Défense sont d'avis qu'il est plus important que ces jeunes gens poursuivent la formation professionnelle.

Il est très injuste, continua le leader du gouvernement de laisser entendre que ces étudiants se livrent à leurs études dans le but d'échapper au service militaire. Ces étudiants sont sujets à l'appel militaire en tout temps. Mais il y a sursis momentanément, parce que les ministres de la Défense croient que ces gens sont plus utiles, en ce moment, à l'effort de guerre, en poursuivant leurs études.

Le sénateur Haig a dit qu'il s'oppose à cette législation. Cela prendra cinq ans, dans certains cas, avant que ces étudiants terminent leurs études. Si le gouvernement a tant besoin d'ingénieurs, comment se fait-il que l'on permet aux ingénieurs de s'enrôler dans l'armée? On a également permis à des fils de cultivateurs de s'enrôler dans l'armée. Et cela, aujourd'hui, contribue à la rareté de la main-d'œuvre agricole.

Le sénateur Calder a déclaré que la base de ce bill est fautive. Le temps de la conscription pour service outre-mer approche. On place ces jeunes gens dans une classe privilégiée.

Le sénateur F. P. Quinn (conservateur, de Halifax), s'est déclaré surpris des arguments employés contre le bill. Tout le monde sait que ces étudiants doivent s'enrôler dans un corps d'entraînement d'officiers. Ils font, par le fait même, partie de l'armée canadienne et de viennent sujets à l'appel pour service en tout temps. Le sénateur Walter Hayden (libéral, de Toronto) appuya le sénateur Quinn.

C'est le même principe qui a été appliqué dans la loi du service militaire de 1917, a dit le sénateur Hayden.

Le sénateur Louis Côté a dit que selon lui, le bill tente de corriger une situation résultant de la méthode adoptée pour recruter des hommes. Dans leur ferveur patriotique, des milliers d'hommes sont enrôlés, et l'effort de guerre du pays a été privé de leurs services techniques. Le bill est un loyal effort pour corriger cette situation.

Le bill fut enfin adopté en troisième lecture.

Le Sénat a approuvé, en première lecture, le bill visant à établir les anciens combattants sur des terres. Le bill accordant une charte fédérale à la Canadian Alliance Insurance Company, qui jusqu'à maintenant n'avait qu'une charte de la province de Québec, a reçu sa dernière lecture. On a également approuvé, en dernière lecture, le bill formant en corporation les Soeurs Saint-Félicien de Winnipeg.

La Chambre haute se réunit cet après-midi, à 3 heures.